

COMPTE-RENDU CTL DU 12-01-2012

Première réunion du Comité Technique Local avec la nouvelle formation issue des élections professionnelles, composée de 2 élus Force Ouvrière (2 auparavant), 3 élus SNUI-SUD (5 auparavant), et 1 élu CGT (2 auparavant).

A savoir : disparition du paritarisme, les représentants de l'administration ne votent plus.

Ce qui ne change rien, puisque même en cas de vote contre à l'unanimité de la représentation syndicale, la direction est obligée de convoquer à nouveau un CTL sur le même point, mais sans obligatoirement modifier quoi que ce soit ! Si nouveau vote contre, l'avis est « réputé » avoir été donné !

C'est une des « révolutions » des accords de Bercy dont Force Ouvrière n'était pas signataire.

Ce CTL porte essentiellement sur les suppressions d'emplois et les OS du 82 avaient boycotté la 1^{ère} convocation du 09 janvier.

Les représentants Force Ouvrière ont fait parvenir ce courrier à la Directrice départementale :

Madame la Directrice,

Vous avez convoqué ce jour un Comité Technique Local afin d'examiner entre autres le « volet emplois 2012 ».

Le mot « volet » qui signifie fermeture, barrage, arrêt, obstruction, verrouillage, etc., prend ici tout son sens puisqu'il s'agit de supprimer des emplois, donc de faire barrage à l'emploi.

Chacun appréciera en cette période de crise financière et d'augmentation du chômage !

Les représentants FORCE OUVRIERE vous le répètent à nouveau : rien ne justifie ce sacro saint dogme des suppressions d'emplois dans la fonction publique !

Au lieu de présenter les fonctionnaires comme boucs émissaires, il faudrait rechercher les responsables politiques et financiers.

Mais nous assistons plutôt à une dérive d'une démocratie à l'anglo-saxonne, c'est-à-dire sans service public républicain.

En temps de crise, le service public reste le seul interlocuteur du citoyen, et le nombre de personnes se rendant aux guichets de la DGFIP le prouve !

Nombre en augmentation avec la fermeture de guichets, ou les fusions (régionalisation des amendes sans accueil physique, création des SIP ...), et ce n'est pas la création des CPS et Centres d'encaissement qui a diminué l'afflux aux guichets, ni la télé-déclaration ou le paiement en ligne !

Vous indiquez comme évolution nette globale pour le département 7 emplois en moins se répartissant comme suit (les 2 filières confondues et plan de qualification ministériel pris en compte) : + 1A+, + 2 B, - 10 C.

Si on peut se réjouir de voir des emplois requalifiés, on reste opposés à la disparition de 10 emplois !

En effet, ce ne sont pas les 2 B et le A+ créés qui vont effectuer le travail des 10 C !!!

Ces suppressions d'emplois ne sont pas justifiables et ne sont pas acceptables !

Par conséquent les élus FORCE OUVRIERE en CTL boycottent la séance du 09/01/2012.

1- Volet emplois :

Au niveau national : 2441 emplois supprimés à la DGFIP.

Au niveau local :

Filière fiscale

Suppressions: 1 A, 2 B et 1 C

Plan de qualification (transformation d'emplois) en solde net : +1 A+, +1 A, +2 B et -4 C

Soit au total : +1 A+ et -5 C

Filière gestion publique :

Suppressions : 3 C

Plan de qualification (transformation d'emplois) : +2 B et - 2 C

Soit au total : +2 B et -5 C

Ce qui fait donc 10 emplois C supprimés, création de 2 emplois B et d'1 A+, soit en net toutes catégories confondues : -7 emplois pour le département.

Ces suppressions d'emplois injustifiées ont été mises en musique par un nouvel outil : MAGERFIP au niveau national et TAGERFIP (tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques) au niveau local.

MAGERFIP, TAGERFIP, nous on flippe !

Ces nouveaux outils n'acceptent pas les décimales d'emplois (0,5) mais uniquement des équivalents temps plein.

Donc, la direction a remanié les effectifs GP pour tous les postes en décimales de la façon suivante :

- 0,5 emplois à : Lafrançaise, Monclar, Montech (et +1 par suppression d'1 emploi Direction), St Nicolas.

- 1 emploi à Valence (mais recréé avec les redéploiements par suppression d'un emploi à Lauzerte).

+ 0,5 emplois à : Caussade, Nègrepelisse, Verdun, Direction, Beaumont, Lauzerte.

Les rectifications ont visé surtout à « coller » avec les effectifs réels des postes.

Localisation des suppressions :

Filière fiscale : 1 A EDRA, 1 B pôle CE, 1 B SIP Montauban, 1C SIP Moissac

Filière GP : 1 C direction (redevance), 1 C Montech et 1 C TPM

Après prise en compte du plan de qualification, voici la situation finale :

FF : +1A+ -1B -1C SIP Moissac, -1A EDRA, +1A -1B -1C SIP Montauban, -1B PCE Montauban, +1B -1C SERCO Montauban, +1B -1C SIE Moissac, +1B -1C SIE Montauban.

GP : -1B -0,5C Direction, +0,5B Beaumont, +1B -0,5C Caussade, -0,5B Lafrançaise, -1B +0,5C Lauzerte, +1B -1,5C Montech, +0,5B Nègrepelisse, -0,5B St Nicolas, +0,5B -0,5C Valence, +0,5B Verdun, +1B -2C TPM, +0,5B -0,5C Moissac, -0,5B +0,5C Paierie, -0,5C Monclar.

Vote contre à l'unanimité (des représentants du personnel).

Par contre, il n'y aura pas de nouvelle convocation puisqu'il y a eu un CTL boycotté : l'avis est réputé avoir été donné.

2- Ponts naturels :

FORCE OUVRIERE a transmis les résultats de son enquête à l'administration.

180 agents ont répondu (plus de la moitié des effectifs !) dont 81 de la filière fiscale et 99 de la gestion publique.

139 se sont prononcés en faveur des ponts. **C'est la position que vos élus FO ont défendu devant l'administration.**

Au vu du dépouillement, la préférence des agents s'exprime comme suit :

N°1 : 24/12, N°2 : 31/12, N°3 : 30/04, N°4 : 18/05, N°5 : 7/05, N°6 : 02/11.

L'administration nous a indiqué que la Préfecture avait choisi 4 ponts (24/12, 31/12, 02/11 et 18/05).

La Directrice désire avoir un affichage unique de l'ouverture au public des services de l'Etat, mais néanmoins propose seulement 3 ponts (24/12, 31/12 et 18/05) et interroge les représentants du personnel.

STOPPER IMMEDIATEMENT LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Près de 25 000 emplois auront été supprimés depuis 2002 au sein des services de la DGFIP. Contrairement à ce que prétendent les gouvernements successifs, ces suppressions d'emplois :

- sont bien dictées par le dogme du « moins d'Etat, moins de fonctionnaires »,
- ne se sont pas traduites par une amélioration des comptes publics,
- ne procèdent pas de gains de productivité,
- n'ont amélioré ni l'exercice des missions, ni le service public rendu,
- n'ont pas été accompagnées de revalorisation équitable des rémunérations pour les agents.

**C'est pourquoi FORCE OUVRIERE, SNUI-SUD,
CGT, CFTC et UNSA appellent à la grève
le jeudi 2 février 2012.**



BULLETIN D'ADHESION

NOM : **PRÉNOM :**

Pour la filière fiscale n° DGI :

GRADE : **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :**%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à **le**

(signature)

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu